

FAQ

Dimensions : équité, diversité et inclusion Canada

1. Qu'est-ce que Dimensions : équité, diversité et inclusion Canada?

Dimensions : équité, diversité et inclusion Canada (ci-après appelé « Dimensions ») vise à promouvoir l'excellence en recherche, l'innovation et la créativité dans le milieu postsecondaire au Canada, dans et entre toutes les disciplines, en favorisant l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI). Le programme s'inspire du [programme Athena SWAN](#) du Royaume-Uni.

2. Quels sont les groupes sous-représentés ciblés par le programme Dimensions?

Dimensions vise à éliminer les obstacles auxquels se heurtent divers groupes, notamment les femmes, les peuples autochtones, les personnes en situation de handicap, les membres de minorités visibles ou de groupes racisés et les membres de la communauté LGBTQ2+.

3. Quels sont les volets du programme Dimensions?

Dimensions comprend une [charte de principes](#) et les [distinctions Dimensions](#). Tous les établissements postsecondaires canadiens (notamment les universités, les collèges, les écoles polytechniques et les cégeps) sont invités à souscrire publiquement à la charte dans la foulée de leur engagement à accroître l'EDI dans leur environnement.

4. Qui est habilité à souscrire à la charte au nom d'un établissement?

La signature de la rectrice ou du recteur de l'établissement ou du titulaire d'un poste équivalent est obligatoire pour que l'adhésion à la charte soit officielle.

5. En quoi consiste exactement le programme pilote Dimensions?

Dimensions est un programme pilote d'une durée de cinq ans lancé en février 2018. Il permet à un nombre limité d'établissements postsecondaires canadiens de présenter une demande pour obtenir une distinction Dimensions.

6. Quelle est la marche à suivre par un établissement désireux de participer au programme pilote?

Les établissements doivent d'abord souscrire à la charte avant de pouvoir présenter une lettre d'intention qui fera l'objet d'un examen en vue de la participation au programme pilote.

7. À quoi les participants au programme pilote peuvent-ils s'attendre?

Les établissements qui participent au programme pilote auront la chance exceptionnelle d'être parmi les premiers au Canada à recevoir une distinction Dimensions. Ils pourront aussi bénéficier de l'appui du personnel des trois organismes subventionnaires au cours de la phase pilote. En contrepartie, ils seront appelés à contribuer à l'amélioration du programme de distinctions en formulant des commentaires tout au long du processus et dans le cadre des évaluations officielles du programme.

8. Quelles sont les dates limites pour présenter une demande au programme pilote?

L'établissement peut souscrire à la [charte](#) à tout moment en passant par le [site sécurisé](#), mais la [lettre d'intention](#) doit être présentée dans le [site sécurisé](#) d'ici le 8 juillet 2019. Les établissements retenus disposeront de deux ans pour préparer leur demande, qui devra être présentée à l'automne 2021.

9. Pourquoi donne-t-on deux ans aux établissements du programme pilote pour préparer une demande?

La période requise pour préparer une demande a été calculée en tenant compte de la nécessité de recueillir des données pendant deux ans pour élaborer un plan d'action approprié.

10. Y a-t-il des frais pour présenter une demande au programme pilote?

Non.

11. Comment les établissements seront-ils sélectionnés pour le programme pilote?

Les établissements seront sélectionnés en fonction de l'engagement de l'établissement et de la probabilité de réussite de celui-ci, tout en assurant la diversité du groupe d'établissements participants (selon l'emplacement géographique, le type d'établissement et la taille de l'établissement). Un comité de sélection sera mis sur pied pour examiner les lettres d'intention et choisir les participants au programme pilote.

12. Combien d'établissements choisira-t-on pour participer au programme pilote?

Le nombre de participants reste à déterminer et dépendra en partie du nombre de candidatures reçues.

13. Les distinctions Dimensions seront-elles décernées uniquement à de petits établissements et collèges, comme c'est le cas pour les subventions de renforcement de la capacité des établissements en matière d'équité, de diversité et d'inclusion?

Non. Les distinctions Dimensions sont accessibles à tous les types d'établissements postsecondaires canadiens, quelle que soit leur taille, notamment les universités, les collèges, les écoles polytechniques et les cégeps. Tous peuvent présenter une lettre d'intention.

14. Si notre établissement a reçu une subvention de renforcement de la capacité des établissements en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, sommes-nous tenus de participer au programme pilote?

Non.

15. Y aura-t-il un nombre limité de distinctions?

Non. Si tous les établissements qui présentent une demande de distinction satisfont aux normes du programme, ils recevront tous une distinction. Le programme n'est pas un concours entre établissements. Les établissements sont évalués en fonction des réalités de l'environnement qui leur est propre et sont invités à échanger avec d'autres établissements pour établir des pratiques exemplaires.